LE COURS DE LA VIE

Bulletin

N° 3 **NOVEMBRE 2019**

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Informations Municipales, Intercommunales, Associatives…

Profitant de soldes après les fêtes de l'année dernière, la commune avait acheté des guirlandes et du matériel de décoration. C'est ainsi que notre bourg sera particulièrement lumineux en cette fin d'année, notamment notre église. Dans cet esprit, une idée a germé.

Cette année, c'est une première à LE COURS :
La municipalité lance un concours de

"maisons décorées"

à l'occasion des fêtes de Noël.

N'hésitez pas à participer en vous inscrivant dès maintenant et ce, jusqu'au **20 décembre 2019**.

Alors : A vos guirlandes.... A votre créativité....

A votre imagination....

1er Prix : 100 € en bon d'achat

2ème Prix : 75 € en bon d'achat

3ème Prix : 50 € en bon d'achat

Une récompense sera remise à tout participant lors de la cérémonie des vœux 2020.

✂

Bulletin de Participation

(Maisons décorées 2019 - LE COURS)

Nom ..... Prénom .....

Adresse.....

Tél : .....

Elections :

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le 1er tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le 2nd. Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de **voter par procuration** (démarche à faire à la gendarmerie).

Il est possible de **s'inscrire** sur les listes électorales **au plus tard** le vendredi 7 février 2020, soit sur le site www.service-public.fr, soit en mairie sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**.

De plus, il est également possible de vérifier **vous-même** votre situation électorale directement en ligne :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Vœux :

Raymond HOUEIX, Maire de Le Cours et les membres du Conseil municipal vous souhaitent de **joyeuses fêtes de fin d'année** et ont le plaisir de vous **inviter à la cérémonie des vœux** qui aura lieu le **samedi 11 janvier 2020 à 15h00**, à la salle polyvalente de **Priziac**.

Des chiens divaguent :

Des chiens sont laissés en liberté sans surveillance (voir article L. 211-23 du Code rural), notamment dans le bourg. Ils sont parfois agressifs vis-à-vis des piétons ou des cyclistes. La mairie et ses employés communaux n'ont ni le temps ni la prérogative de faire la police elle-même à ce sujet… mais elle a un prestataire qui intervient à sa demande (article L.211-27 du Code rural). N'attendez pas de retrouver votre chien en fourrière… il vous en coûterait 93 € si votre chien est identifié, 163 € 50 s'il ne l'est pas, afin de récupérer votre animal. Mais si vous ne le récupérez pas, la note peut devenir extrêmement salée car on considère cette fois qu'il s'agit d'un abandon non encadré. Soyons responsables et respectueux vis-à-vis de la loi et du « bien vivre ensemble ». Merci !

Distributeur de pain :

Un distributeur de pain vient d'être installé. Il est en service. Après démarchage de trois boulangers, le troisième a dit oui… il s'agit de celui de Bohal. Donc, qu'on ne s'y trompe pas, ce distributeur de pain délivre du pain de boulanger, pas du pain industriel. La mairie a fourni le branchement électrique… le reste est une relation contractuelle entre le loueur de l'appareil et le boulanger. Il est rempli le matin et peut l'être à nouveau, à tout moment de la journée car le boulanger consulte l'état de remplissage de son appareil à distance mais c'est sa décision de réapprovisionner ou pas. Les types de paiement les plus modernes sont disponibles sur l'appareil… monnaie, carte bleue… Nous pensons organiser une démonstration après les fêtes pour les moins accoutumés d'entre nous à ce type d'appareil. Nous n'avons pas abandonné l'idée d'un commerce multi services mais en attendant, ceci est une bonne solution alternative pour le pain de tous les jours… pour le pain du week-end pour ceux qui travaillent.

L'AMICALE LAÏQUE

Anne-Aurélie RETO.

L'AMICALE LAÏQUE de La Petite Hirondelle

Le rôle de l'amicale est d'animer la vie sociale de l'école en collaboration avec l'équipe pédagogique. L'association est constituée de parents d'élèves bénévoles réunis autour du bureau. Ce bureau a pour vocation d'organiser, avec l'aide des parents, des manifestations relatives à l'école. Nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année pour réfléchir aux évènements que nous pouvons mener ensemble afin de contribuer au financement des projets éducatifs que l'équipe pédagogique met en place pour nos enfants.

Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2019, le nouveau bureau a été élu :

Président : Julien Jouannic

Trésorière : Rozenn Sanson

Secrétaire : Anne-Aurélie Réto

Trésorière adjointe : Cyrielle Métayer

Secrétaire adjointe : Karolina Séba

Membres : Cécile Dujardin, Karin Bétis, Maria Finet, Jacky Jégard, Marie Raoul, Frédéric Le Nocher, Jessica Saintpierre, Lénaïg Quentel, Stéphanie Vogt, Maëlle Garaud.

Chaque année, l'Amicale Laïque organise plusieurs manifestations comme le **Marché de Noël, les ventes de viennoiseries, la kermesse de l'école** qui contribuent également au dynamisme de notre commune. Un grand merci aux parents qui se rendent disponibles lors de ces grands projets pour nous prêter main forte.

Pour tout renseignement sur l'amicale : page facebook : Amicale laïque Le Cours

Julien : 0667376204

Le Marché de Noël, c'était le week-end dernier.

Reportage photos et les bénévoles à l'honneur.

LE MARCHE DE NOËL :

Coup de projecteur en photos sur les bénévoles.

Jessica, Nico

?

Mélanie,
sa maman et sa soeur

Maurice et Stéphanie

Philippe, Christophe et Max

LE CLUB DES TEMPLIERS

Claude JOUBEL.

Bonjour à toutes et à tous,

Quelques lignes de l'année du club des templiers :

Avant tout, rendons hommage à Marguerite THUAL et Aimé LE BRUN disparus récemment. Nos pensées vont à leurs familles.
La vie du club avec le concours de boules au mois d'août sous la chaleur… voir quelques photos ci-dessous.
Un voyage en VENDEE pour LA NOCE MARAICHINE. Déjeuner spectacle créé en 1984… Formidables costumes, les danses, les musiques, les chants… L'habillage de la mariée et la soirée traditionnelle.
Un repas de fête pour finir l'année 2019, les folies gourmandes en la commune de LARRE : déjeuner musical, animation d'une chanteuse qui partage sa joie de vivre et son répertoire varié ; sur scène un spectacle comique et une soirée dansante pour terminer cette journée.

Bonnes fêtes de fin d'année et Rendez-Vous en 2020 !

Quelques photos ensoleillées du concours de boules cet été :

Après avoir vécu des moments difficiles **en 2019**, la situation de l'Iris s'est améliorée grâce au succès de films comme le « le Roi Lion », ou **Au Nom de la Terre**, mais aussi grâce aux actions décidées en mai juin en prévision d'un été chaud plus « plage » que « salle obscure ».

- **séances matinales** les mardis et dimanches du 15 juillet au 31 août permettaient de conjuguer plage et cinéma,
- deux **séances « au pied levé »** ont été assurées cet été pour le Service Jeunesse de Questembert Communauté.

Une en raison de la canicule : les activités extérieures avec les enfants étant interdites en cas de fortes chaleurs, une lors d'une journée à la météo chagrine pour occuper les jeunes.

Ces actions de diversification, largement assumées par les bénévoles ont porté leurs fruits en termes d'entrées et de trésorerie pour l'Iris.

Pendant l'été, notre façade a pris un coup de jeune, une rénovation très attendue, assurée par la municipalité de Questembert. Des finitions sont encore à venir : lutte contre les pigeons, néon défaillant.

Nouveautés de la rentrée : **« Une saison à l'opéra »**, retransmission d'œuvres du prestigieux Royal Opéra House, avec quatre opéras et trois ballets, débute en novembre

8 novembre à 14h30 et 20 h : Don Giovanni

13 décembre à 20 h et 14 décembre à 14h30 : Casse noisette

17 janvier à 14h30 à et 20h : Coppelia

6 mars à 14h30 et 20h : La Bohème

3 avril à 14h30 et 20h : Marston & Scarlett

15 mai à 14h30 et 20h : Cavalliera rusticana/ Pagliacci

10 juillet à 14h30 et 20 h : Elektra

Un dépliant détaillé du programme est disponible à l'iris et sur internet.

Afin de poursuivre et consolider son redressement, l'Iris souhaite rénover son site WEB qui a plus de 10 ans.

Le rendre plus moderne, plus attractif est une étape importante qui sera complétée par une possibilité de **réserver et d'acheter** en ligne.

Cela coûte cher, très cher (20 000 €) et les subventions demandées ne suffiront pas. Pour éviter de mettre le cinéma en péril nous avons lancé une demande de financement participatif. Vous pouver aider l'association Iris en souscrivant en ligne, de 10 euros à …

https://www.helloasso.com/associations/iris%20cinema/collectes/l-iris-cinema-se-voit-mieux

Vous pouvez déposer votre don au cinéma ou nous l'adresser par courrier : 2 bis boulevard Saint Pierre 56230 Questembert

L'équipe de bénévoles est toujours ravie d'accueillir de nouveaux adhérents qui renforcent notre organisation à la caisse, la projection, appuis techniques et administratifs, n'hésitez pas à demander des informations vous serez contactés.

Notre courriel : bureau@iris-cinema-questembert.com ou au 02 97 26 20 90

Merci d'avance et à bientôt à l'Iris.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, diplômes, etc.

Comment ? En se rendant à la mairie de votre domicile avec les documents suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.

Attestation de recensement :

Il n'est pas délivré de duplicata.

Elle est indispensable pour se présenter à divers examens et concours.

Après le recensement :

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) entre l'âge de 17 et 18 ans.

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

La garantie jeunes : un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

Mise en place depuis 2015 et portée par la Mission locale du Pays de Vannes, la garantie jeunes est une réponse adaptée aux jeunes souhaitant construire et atteindre leurs objectifs professionnels.

Pour pouvoir prétendre à cet accompagnement d'une durée de 1 an, il faut avoir entre 16 et 25 ans, n'être ni en études, ni en formation, ni en emploi et ne pas dépasser un certain seuil de revenus.

Cet accompagnement vise, avant tout, l'emploi : stages, missions intérim, autres contrats … Afin d'inciter les jeunes à multiplier les situations professionnelles, ces derniers bénéficient d'un accompagnement collectif et individuel pour gagner en autonomie dans leur recherche d'emploi (cv, confiance en soi, simulations d'entretiens, mobilité, rencontres avec des professionnels …)

Ce dispositif prévoit une allocation mensuelle de 492.57 € et maintient un complément si le jeune trouve un emploi.

En 2018, la Mission locale a accompagné 112 jeunes dans le cadre de ce dispositif. Près de 50 % d'entre eux étaient en emploi ou en formation à la sortie, d'autres ont obtenus leur permis ou pris un logement.

Afin d'être au plus proche des jeunes, en 2019, la Mission locale déploie ce dispositif, jusqu'à présent uniquement sur Vannes, sur les différents cantons du bassin d'emploi du pays de Vannes.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Mission locale du Pays de Vannes

1 allée de Kerivarho – Vannes

Tél : 02 97 01 65 40

Mail : mlpv@mlpv.org

Site internet : www.mlpv.org

Isolation à 1 € : info ou intox ?

Les conseils de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

L'isolation des combles à 1€ est financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

En début d'année 2019, le gouvernement a fixé un montant minimum des certificats d'économie d'énergie pour certains travaux, notamment l'isolation des combles, l'isolation des planchers bas et le remplacement des chaudières fiouls : cette mesure s'appelle la prime coup de pouce. Cela permet à certains organismes de proposer des combles à 1€ en étant entièrement financés par les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les offres disponibles ainsi que les montants de la prime « coup de pouce » sont présentés sur le site du ministère : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020

Vous recherchez une entreprise RGE ou un architecte. Consultez l'annuaire des professionnels sur le site Faire.fr : https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel

Pour l'isolation des combles, cela concerne généralement les combles perdus (isolation par insufflation), et il est plus difficile de proposer une isolation à 1€ pour des rampants, car ces travaux sont généralement plus coûteux. La valeur des CEE dépend également de vos revenus, l'offre à 1€ est généralement réservée aux ménages respectant les plafonds de revenus de l'ANAH : https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/

Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.

Afin de vous en prémunir, voici nos conseils :

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;

- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc…

- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur.

- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Si vous avez un doute, vous pouvez :

- prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au **02-97-47-02-30 (Vannes)** ou **02-97-21-74-64 (Lorient)**, pour nous montrer votre devis.
- ou nous questionner par mail adil.56@wanadoo.fr

Banque Alimentaire du Morbihan

La banque alimentaire du Morbihan a fêté ses 30 ans en 2018.

Aujourd'hui elle compte 120 bénévoles qui sont sur le pont toute l'année pour prospecter, collecter, trier, peser, enregistrer, stocker, sécuriser, gérer et transporter des denrées alimentaires.

La banque alimentaire est un intermédiaire dans la chaine solidaire d'alimentation. Elle distribue les denrées collectées aux 52 CCAS, 157 communes satellites, 8 épiceries sociales et 25 associations du Morbihan. Elle permet de distribuer l'équivalent de plus de 12.500 repas par an.

La Banque alimentaire reçoit des subventions financières de l'Etat, de l'Europe mais aussi quelques aides venant de fonds privés et de la cotisation des adhérents. Les denrées alimentaires proviennent de l'industrie agro-alimentaire, des Grandes et Moyennes Surfaces, de l'Europe, de l'Etat, de producteurs locaux et de la générosité très précieuse de la population lors de la Collecte Nationale fin Novembre qui permet de garnir les stocks en denrées non périssables.

La mission de la Banque alimentaire c'est aussi de lutter contre le Gaspillage : dans ce but, la Banque alimentaire propose des ateliers cuisines, collabore avec la Croix Rouge avec « La Croix Rouge sur roue qui distribue des denrées alimentaires dans les zones plus isolées et enfin a un partenariat citoyen avec l'ADAPEI56 pour un projet d'économie circulaire : Le pain perdu qui transforme le pain (300 tonnes par an), en chapelure pour l'alimentation animale et emploie 10 handicapés de l'ESAT.

Ensemble améliorons le sort des plus vulnérables. En don financier ou en temps. La Banque Alimentaire a toujours besoin de soutiens.

Le bénévolat, c'est aussi des rencontres, des moments conviviaux et une expérience enrichissante pour les jeunes et moins jeunes.

Les 29 et 30 Novembre derniers, la Banque Alimentaire a organisé une grande collecte nationale sur tout le territoire et des bénévoles ont été présents près des caisses des GMS. La collecte s'est très bien passée.

Pour en savoir plus :

Banque Alimentaire du Morbihan. ZI du Prat.
Rue Dutenos le Verger, Vannes.
Tél : 02 97 47 09 04.

Claire MUZELLEC KABOUCHE - Directrice

Agence régionale de santé (ARS) Bretagne

Délégation départementale

32 boulevard de la Résistance - CS 72283 |
56008 Vannes Cedex | France

Tél. : 02.97.62.77.71 |
Fax : 02.97.63.69.49.
http://www.ars.bretagne.sante.fr
Retrouvez-nous sur **Facebook** !

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Durant la saison de chauffe 2018-2019, 11 affaires ont été signalées et investiguées dans le département du Morbihan, dont **8 intoxications impliquant 24 personnes dans l'habitat.**

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, le ministère chargé de la santé en lien avec ses partenaires contribue à la production de différents supports de communication et participe à des opérations de sensibilisation.

En complément de ces initiatives, il parait important que vous puissiez relayer dans vos communes les éléments de cette campagne, notamment au travers d'articles que vous pourriez insérer dans vos journaux municipaux ou publications locales (cf affiche et dépliant en pièces jointes)

Il convient enfin de rappeler que l'efficacité de ces actions de prévention ne peut être garantie que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Les agents du département santé-environnement de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé du Morbihan restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.

Claire MUZELLEC KABOUCHE - Directrice

Agence régionale de santé (ARS) Bretagne

Samedi 7 décembre	Téléthon de Molac/Le Cours http://telle-est-ton-idee.blogs.afm-telethon.fr/
Samedi 11 janvier 2019	Vœux du Maire à la salle de Priziac à 15 h.

Le Téléthon de Molac/Le Cours a lieu ce samedi 7 décembre à Molac toute la journée et se termine par le grand festin du téléthon à la salle polyvalente… avec le fameux cochon grillé et les chants marins des timoniers de St-Guyomard. Avis aux amateurs !

MOLAC

Programme du 7 décembre 2019

Dès le 26/11	La Boulangerie, le salon de coiffure et l'Escale : Tickets du festin du téléthon et Tombola de 2 Magnifiques sculptures bois et d'une jolie poupée-sirène exposés dans les commerces.
De 9 h. à 17 h.	Nouveau : Le Chalet de Noël au cœur du bourg. Voir affiche spécifique.
À partir de 9 h.30	Four du bourg : fabrication et cuisson au vieux four de Tartes aux pommes et de Petits pains choco-cranberry.
À partir de 9 h.30	Four du Quinquizio : Cuisson de Pains au vieux four ; Buvette ; Galettes saucisses ; Jeux : pèche à la ligne, pesée du panier garni, bouteille suspendue,…
Du matin jusqu'à fin du stock	Bar l'Escale vente d'huitres : la douzaine avec la bouteille de Muscadet.
19 h.30 À la salle Polyvalente Marins	REPAS du téléthon Kir, Soupe Molacoise, Cochon à la broche, sa farce et ses pommes de terre, Salade, Fromage, Far de la Ville ès Mouées. Animé par les chants des timoniers de St-Guyomard.

IRNIS